**DINER DU NOUVEL AN DES ACTEURS DU TERRITOIRE**

**ARBONNE LE 20 JANVIER 2023**



Quel bonheur de vous avoir retrouvé si nombreux ce soir à Arbonne pour notre première rencontre de l’année.

L’occasion d’échanger les vœux, de revenir sur l’année 2022 et d’aborder 2023 avec ambition pour nos dîners-débats.

Ils seront plus que jamais les rendez-vous de l’amitié et de la fidélité à nos valeurs.

Merci à tous

**Février**



Une cinquantaine de personnes se sont retrouvés autour de Céline FORT, Notaire pour un dîner débat sur le thème :

« Présentation de loi de finances pour 2023»

Impôt sur le revenu, foncier, taxe d'habitation ou sur les logements vacants... tout ce qui change en 2023

Pour ce premier budget - très dépensier - du second mandat Macron, le gouvernement Borne a en effet évité de grands chantiers fiscaux qui auraient certainement un peu plus envenimé les débats déjà très houleux à l’Assemblée nationale, avec des oppositions en position de force. Et puis, après avoir engagé une baisse des prélèvements obligatoires de 50 milliards d’euros durant le premier quinquennat - dont la suppression progressive de la taxe d’habitation décidée au tout début -, l’heure est davantage à la «*stabilité fiscale*».

Certes, comme annoncé par Emmanuel Macron durant la campagne présidentielle de 2022, la [redevance audiovisuelle](https://www.lefigaro.fr/medias/le-conseil-constitutionnel-valide-la-suppression-de-la-redevance-audiovisuelle-20220812) a déjà été supprimée durant l’été 2022. Mais la controversée baisse des droits de succession, également promise par le président, a ainsi été mise de côté.

Il n’empêche, ce nouveau budget prévoit plusieurs mesures fiscales qui auront bel et bien un impact positif ou négatif sur les particuliers et les entreprises dès 2023.

Revalorisation de l’impôt sur le revenu

Le barème de l’impôt sur les revenus perçus en 2022 est revalorisé pour suivre l’évolution de la forte inflation. Avec cette mesure adoptée chaque année, mais dont l’ampleur est exceptionnelle pour 2023, chacune des tranches du barème d’imposition est relevée de 5,4 %. Cela permettra d’éviter que les contribuables deviennent imposables ou paient plus d’impôts en raison d’une hausse de leurs salaires décidée pour faire face à la progression des prix.

Hausse de la taxe sur les logements vacants

La taxe sur les logements vacants (ces biens inoccupés depuis au moins un an), applicables dans les zones dites «tendues» où le marché immobilier est sous forte tension, va considérablement augmenter. Son taux va en effet passer de 12,5 % à 17 % la première année de vacance, et de 25 % à 34 % les années qui suivront. L’objectif affiché est d’encourager les locations de ces biens inoccupés. Les propriétaires vont d’autant plus grincer des dents que la loi prévoit, parallèlement, d’étendre la liste des villes situées en zones «tendues». Un décret doit encore être adopté mais le nombre de communes concernées pourrait passer de 1000 à 5000. À noter qu’outre cette taxe sur les logements vacants, les élus locaux de ces villes peuvent infliger une majoration allant jusqu’à 60 % de la taxe d’habitation sur les résidences secondaires.

Alourdissement de la taxe foncière

Les bases locatives qui permettent de définir la taxe foncière vont être revalorisées de pas moins de 7 % en 2023, contre 3,4 % en 2022 et 0,2 % en 2021. L’exécutif a refusé de modifier cette règle de revalorisation automatique pour plafonner cette très forte hausse. Résultat des courses: la taxe foncière va à nouveau flamber, d’autant qu’un certain nombre d’élus locaux envisagent aussi de relever les taux de cet impôt local.

Relèvement du plafond du crédit d’impôt pour garde d’enfant

Le plafond des dépenses éligibles au crédit d’impôt pour la garde d’enfant de moins de 6 ans, en dehors du domicile (en crèche ou chez l’assistante maternelle), va passer de 2 300 euros à 3 500 euros. Les ménages concernés pourront alors bénéficier d’un crédit d’impôt maximum de 1 750 euros, 50 % des sommes versées, contre 1 150 euros jusqu’à présent.

Baisse de la CVAE

Attendue par les patrons, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises [(CVAE)](https://www.lefigaro.fr/conjoncture/fiscalite-des-entreprises-la-cvae-sera-supprimee-en-deux-ans-confirme-bruno-le-maire-20220912) - un impôt de production qui représente environ 8 milliards d’euros par an - va être supprimée en deux temps, avec une première baisse de 4 milliards en 2023, puis une seconde en 2024. Cette suppression intervient après un premier allégement des impôts de production de 10 milliards d’euros - sur environ 70 milliards - applicable depuis 2021. L’objectif est de ramener progressivement la France dans la moyenne européenne. Mais le pays part de loin, avec une fiscalité sur la production qui est la plus élevée parmi les membres de l’UE, ce qui pèse sur la compétitivité des entreprises tricolores.

Taxation temporaire des énergéticiens

Face à l’explosion des prix sur le marché de l’énergie, les revenus des producteurs d’électricité vont être plafonnés par l’État. Concrètement, ces producteurs vont toujours pouvoir appliquer des prix élevés à leurs clients, mais les recettes perçues au-delà de certains seuils vont être récupérées par l’État car considérées comme des «superprofits». Décidé à Bruxelles, ce dispositif de taxation doit s’appliquer de manière rétroactive au 1er juillet 2022 et jusqu’au 31 décembre 2023. Il devrait rapporter autour de 11 milliards d’euros à la France. Par ailleurs, une taxe exceptionnelle visant les entreprises dans le secteur des hydrocarbures est instaurée, dont le rendement devrait avoisiner quelque 200 millions d’euros.

Allégement de l’imposition pour les PME

Parmi les autres mesures fiscales concernant les entreprises, la liste inclut le relèvement du plafond des bénéfices des PME imposables au taux réduit de 15 %, qui passe de 38.120 euros à 42.500 euros. Par ailleurs, un avantage fiscal est créé en vue d’inciter les groupes tricolores à développer leurs propres structures d’assurance pour faire face à certains risques comme les catastrophes naturelles et les pertes liées à des cyberattaques.

**Mars**

****

Une cinquantaine de personnes se sont retrouvés autour de Gwladys TOHIER, Présidente de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Grande Aquitaine pour un dîner débat sur le thème :

« Le commissaire aux comptes : une mission de confiance au service des entreprises »

Avec la loi Pacte, les commissaires aux comptes ont perdu certains mandats. Les seuils d'audit légal ont été augmentés de 3 millions d'euros de chiffre d'affaires à 8 millions, ce qui soustrait de nombreuses petites sociétés. Parmi celles qui n'ont plus l'obligation d'avoir un commissaire aux comptes, certaines ont décidé de continuer la mission d'audit légal.

D'autres ont décidé de basculer sur une autre mission créée avec la loi Pacte et baptisée mandat ALPE. C’est une mission d’une durée de trois exercices dans laquelle les commissaires aux comptes ont l'obligation d'émettre un rapport sur les risques de l'entreprise. Celui-ci est obligatoire. Il est adressé au chef d’entreprise, à l'administration fiscale ou sur demande de l'Urssaf.

Pour le moment, au niveau national, peu de mandats ALPE ont été demandés, notamment pour cette raison-là. Mais aussi parce que le gouvernement l'a présenté comme une mission simplifiée et moins coûteuse. Ce qui n’est pas le cas puisque le rapport sur les risques nous demande beaucoup plus de temps que le rapport sur les conventions réglementées. Le profil de la clientèle a donc évolué, nous avons perdu une partie des clients, mais nous en avons attiré de nouveaux, notamment avec la notion de « petit groupe ».

Désormais, les commissaires aux comptes interviennent dans des sociétés dont le chiffre d’affaires est inférieur au seuil, mais dont l’ensemble des sociétés du groupe le dépasse. En a résulté, une remise en question de la profession avec un élargissement des missions et une nouvelle offre de services. Par exemple, ils peuvent intervenir sur l’analyse des risques

« cybersécurité », ou sur les problématiques liées à la RGPD et à la CNIL.

Le commissaire aux comptes intervient toujours dans les trois piliers du plan énoncé par les ministres de l’Économie et de la Justice. Tout d’abord sur la détection, avec notamment la procédure d’alerte. Ensuite, ils ont un rôle d’orientation ; ils évaluent la santé financière de l’entreprise en faisant un diagnostic par rapport aux aides qui peuvent lui être attribuées. Enfin, le troisième pilier, c’est l’accompagnement qui passe par l’attestation des données financières pour que les entreprises puissent obtenir des aides et des financements.

D’une part, les commissaires aux comptes garantissent la sécurité des tiers, ils sont un partenaire de confiance pour eux ; les banquiers, les fournisseurs, les clients, les salariés. D’autre part le commissaire aux comptes doit être vu par le chef d’entreprise comme un partenaire, afin qu’il puisse expliquer au mieux sa situation, pour bénéficier d’un accompagnement plus efficace.

**Avril**



Une cinquantaine de personnes se sont retrouvés autour d’Axel BRÜCKER, Producteur de cinéma, historien et chevalier de la légion d’honneur pour un dîner débat sur le thème :

« Que reste t-il de la légion d’honneur »

La Légion d'honneur n'échappe pas au dénigrement de nos institutions, au wokisme ambiant et à la révision de notre histoire... une histoire pourtant extraordinaire, un héritage fabuleux.

Cette Légion d'honneur, inventée par Bonaparte pour récompenser dans une même légion, civils et militaires (même si les civils ne représenteront au départ qu'une toute petite partie des récipiendaires) reste la plus célèbre décoration au monde. Elle a inspiré, dans son concept égalitaire, tant de démocraties. Elle fut pourtant, dès sa création, contestée par certains députés qui voyaient dans cette médaille, une survivance de la monarchie, un jouet, un hochet, une pacotille ! À quoi le Premier Consul répondit : « Je défie qu’on me montre une république ancienne ou moderne dans laquelle il n’y ait pas eu de distinctions. Vous appelez cela des hochets ? Eh bien ! C'est avec des hochets que l’on mène les hommes. » Mais la Légion d'honneur n'a pas échappé aux crises, aux déviations, au favoritisme, voire au copinage. Elle n'a pas, non plus, échappé à la démesure, même s'il y avait de bonnes raisons, comme de récompenser, le moins mal possible, les combattants de la Grande Guerre, faisant alors exploser le nombre de chevaliers. Une promotion automatique s'était installée, particulièrement chez les fonctionnaires, jusqu'à l'arrivée du Général de Gaulle, qui fixa  
un quota très strict de légionnaires, en divisant par trois le nombre maximum, et en créant l'ordre national du Mérite. Aujourd'hui, le nombre reste bien en dessous du nombre fixé par le fondateur de la Ve République. Enfin, oui, la Légion d'Honneur a évoluée avec la société qu'elle représente. Moins de guerres, Dieu merci, mais des guerres économiques, qu'il faut gagner.  
La recherche, la santé qu'il faut encourager. Une place importante à la culture, au sport. Et  
surtout une place évidente aux femmes ! Il était temps !



Une soixantaine de personnes se sont retrouvés autour de Stéphane ROSSINI, auteur, pour un dîner débat sur le thème :

« Le blason : Langage de l’héraldique »

Science auxiliaire de l’Histoire à part entière, l’héraldique est l’étude des armoiries présentes sur les blasons. Son étymologie provient de la fonction du héraut d’armes, personnage chargé au Moyen-Âge de transmettre les déclarations de guerre, de proclamer les tournois et de veiller au respect de la codification des armes.

En France, les premiers blasons apparaissent au XIIe siècle au sein de la chevalerie. Aux cotés des oriflammes, peints sur les écus des chevaliers, les blasons ont pour fonction première de permettre la reconnaissance et l’identification des combattants en armure sur les champs de bataille. Les équipements des montures (têtière, housse, caparaçon des chevaux) en sont très souvent parés.

Arboré de façon permanente, le blason représente dès lors l’identité ainsi que le caractère du chevalier.

Au XIIIe siècle, tout comme les noms de familles, ces emblèmes deviennent héréditaires. Utilisés également comme marque de propriété, ils se répandent alors dans le champ visuel au quotidien

Dans le domaine de l’architecture, on les retrouve très fréquemment sculptés sur des édifices (châteaux, églises…), gravés sur du mobilier civil ou religieux (meubles, statues, gisants, vitraux, fresques) ainsi que sur différents objets (châsses, reliquaires…).

L’apposition des blasons gagne également le monde de l’écrit. Appliqué sur le parchemin ou figurant sur le sceau, la présence du blason et des armes d’un personnage participe à l’authentification et à la certification des actes rédigés au cours de cette période.

Rappelons également que les sceaux sont la seule source authentique pour la connaissance des armoiries de l’époque médiévale, principalement au travers des sceaux de type armorial et équestre.

Initialement réservés aux grands seigneurs, ils se généralisent à toute la noblesse et s’étendent progressivement à l’ensemble de la société médiévale. Ecclésiastiques, bourgeois, artisans, femmes, corporations de métiers, communautés, villes, abbayes et plus rarement paysans développent leurs propres armoiries comme moyen d’identification.

D’abord d’une composition simple, les blasons se sont ensuite complexifiés au fil du temps et des lignages.

Sous Louis XIV, leur enregistrement est accompagné d’un impôt. Pour remédier aux fraudes, un édit de novembre 1696 oblige ceux qui possèdent des armoiries - et pas uniquement les nobles - à les faire enregistrer. 100 000 familles sont ainsi répertoriées dans L’Armorial général d’Hozier dont 30 % de familles nobles. Pour ceux qui ne souscrivent pas à l’édit, un arrêt du Conseil, en décembre 1697, prévoit d’en attribuer un d’office. C’est ainsi que certains se retrouvent avec des armes inutilisées ou erronées.

Pendant la période révolutionnaire, perçus comme des signes aristocratiques, les armoiries et les blasons sont abolis. Leur rétablissement intervient sous Napoléon I er et ils sont codifiés par décret, le 17 mai 1809.

De nos jours, les blasons sont encore visibles. Au travers des témoignages et vestiges hérités du passé bien évidemment, comme marque de noblesse encore utilisée par l’aristocratie française, mais aussi avec une appropriation beaucoup plus contemporaine par les communes, les associations, les industries et les entreprises… en quête d’identification et de valorisation.

Ainsi, par délibération du conseil municipal, les communes peuvent adopter un blason. Dans le domaine du sport, de nombreux clubs, tant amateurs que professionnels, en possèdent un. Le marketing et la politique publicitaire de certaines marques notamment dans le secteur automobile font encore largement usage de logos pour se démarquer et vanter leurs produits. Dans le secteur public, l’armée, la police, la gendarmerie en sont d’autres illustrations.

L’apposition des blasons gagne également le monde de l’écrit. Appliqué sur le parchemin ou figurant sur le sceau, la présence du blason et des armes d’un personnage participe à l’authentification et à la certification des actes rédigés au cours de cette période. Rappelons également que les sceaux sont la seule source authentique pour la connaissance des armoiries de l’époque médiévale, principalement au travers des sceaux de type armorial et équestre. ils se généralisent à toute la noblesse et s’étendent progressivement à l’ensemble de la société médiévale. Ecclésiastiques, bourgeois, artisans, femmes, corporations de métiers, communautés, villes, abbayes et plus rarement paysans développent leurs propres armoiries comme moyen d’identification.



Une soixantaine de personnes se sont retrouvés autour de Michel LAMARQUE, entrepreneur, élu bidartar, fondateur de TVPI, pour un dîner débat sur le thème :

**« Affaires, télévision, politique, la vertu a-t’elle un avenir ?**

Parler de vertu nécessite de préciser sa définition.

Ici la vertu est la rencontre de la morale et de l’efficacité, car c’est le bien qui fonctionne que l’on dit vertueux.

En opposition au bien qui ne fonctionne pas (l’utopie), au mal qui fonctionne (le cynisme), ou au mal qui détruit (le vice).

Vouloir appliquer la vertu à la vie des affaires est aujourd’hui presque banal, la quête de l’entreprise qui a du sens.

Or c’est ce qui a présidé dès 2000 à la création de la chaîne locale privée TVPI.

Monter un média local est déjà un projet vertueux, a fortiori quand …

* en plaçant le téléspectateur au centre de la chaîne, TVPI a performé en audience comme en revenus,
* en restant frugale dans ses dépenses, et visant plus l’adéquation que la quantité d’images produites, TVPI a atteint un équilibre économique, exceptionnel pour le secteur.

La vertu aurait-elle payé ? Et bien non !

Car le secteur est faussement libéral, puisque la subvention publique (1.5M€/an) est venue gommer les errances d’un concurrent, sans récompenser la vertueuse TVPI. Comme si la France était réduite à un capitalisme de connivence.

Fort de ce demi-succès, le fondateur a tenté plusieurs fois l’aventure de l’attribution d’une chaîne locale à Paris, pour y dupliquer les vertus du modèle bayonnais, car ici il n’y avait plus la distorsion de concurrence de la subvention et qu’il y avait théoriquement la place pour un « petit ».

Un autre phénomène s’est alors produit : la valse du pouvoir politique et économique, autour de la façade d’indépendance et de morale du Conseil supérieur de l’audiovisuel. Comme si en matière de télévision aussi, la vertu était encore un leurre.

Restait l’aventure politique, où dès 2016 un jeune ministre avait lancé son mouvement : un lieu d’écoute, sans hiérarchie, ouvert aux figures neuves.

Et patatras ! Car Macron est devenu Jupiter, le pouvoir vertical et les énarques à tous les étages.

Affaires, télévision, politique, la vertu (ou la candeur) encore trompée, ce serait donc cela la France ?

Un chemin dangereux vers le déclin, la dette et la défiance, avec cependant une solution.

Inversons les mots, car l’avenir, c’est la vertu !

****

Une soixantaine de personnes se sont retrouvés autour de

Robert GOUBERT-GAÉBELÉ, pour un dîner débat sur le thème :

**« A la recherche de l’équilibre entre**

**Intérêts privés et intérêts de la collectivité »**

**La vie en copropriété présente des avantages indéniables. La création d'un lien social entre copropriétaires est le premier atout.**

**En matière de sécurité, les dispositifs de contrôle d'accès à l'immeuble, la proximité des voisins ou la présence d'un gardien rendent la vie en habitat collectif plus rassurante qu'en maison individuelle, notamment pour les personnes seules et âgées. La gestion budgétaire en termes de mutualisation et de prévisibilité est également un atout.**

**Cependant, certains atouts peuvent devenir des inconvénients pour la vie en copropriété.**

**En tout premier lieu les relations de voisinage : si, d'un côté, les échanges cordiaux, conviviaux ou l'entraide entre voisins sont autant d'arguments positifs, il n'en demeure pas moins que tous les individus n'ont pas la même vision de la vie en collectivité. Les nuisances sonores, les animaux de compagnie, le comportement des enfants.**

**Autant de sujets qui peuvent mettre en péril un fonctionnement harmonieux.**

**Le coût de certaines charges communes peut aussi être un facteur de mésentente, voire de contestation. Quid des coûts d'ascenseur pour un appartement situé dans les bas étages, du chauffage pour un appartement non habité l'hiver.**

**Cela peut parfois générer des paiements tardifs de la part de certains propriétaires. Un fonctionnement peu apprécié par le syndic!**

**C’est toute cette connaissance de la vie en collectivité que maître Goubert-Gaébelé, avocat au barreau de Toulouse et ancien notaire hendayais, nous a détaillés ce soir.**

**Au cours de ses 32 ans de notariat et ses 9 ans au barreau, la prévention a été son cheval de bataille, convaincu que les nombreux litiges qu’il a gérés auraient pu être évités si les risques avaient été identifiés au préalable.**

**Pour en savoir plus n’hésitez pas à vous procurer le « guide de la copropriété » co-écrit par Robert GOUBERT-GAÉBELÉ et Laurie BRU, avocat et docteur en Droit.**



**Une soixantaine de personnes se sont retrouvés autour de Esteban TRUJILLANO, responsable de l’antenne de l’AETL de Bayonne, pour un dîner débat sur le thème :**

**« Promouvoir les métiers du Transport et de la Logistique »**

**L’AETL, Association des Elèves et étudiants des Transports et de la Logistique est le premier réseau national qui réunit tous les acteurs, professionnels, enseignants et formateurs, du Transport, de la Logistique et de la Supply Chain. Au service des jeunes de la profession, sa mission est de promouvoir les différents métiers en toute neutralité et d’apporter des conseils d’experts.**

**Mettre en lumière les métiers de l’ombre pour attirer de jeunes talents, les orienter vers la branche qui leur convient, les accompagner dans leurs débuts professionnels pour assurer une intégration parfaite et pérenne : tel est le projet de l’AETL. L’enjeu étant de fédérer les entreprises du Transport/Logistique, les industriels et les organismes de formation comme partenaires dans la construction de parcours professionnels et de solutions pour y accéder.**

**Créé en 1962, le réseau regroupe plus de 9 200 membres. Sa gouvernance est assurée par un bureau central composé de membres exécutifs et d’administrateurs responsables d’antennes. Tous sont obligatoirement des professionnels et diplômés du Transport et/ou de la Logistique.**

**Forte de son maillage au niveau national, l’AETL dispose de 13 antennes régionales dont une à Bayonne managée par Esteban TRUJILLANO. Esteban est un expert et un passionné de la profession. Promouvoir le métier et proposer des solutions globales dans le Transport et la Logistique, il le fait tous les jours en tant que directeur commercial de la filiale française, implantée à Bayonne, du groupe JAYLO de Tuleda (www.jaylo.eu).**

**Pour proposer aux professionnels des ressources humaines en adéquation avec les besoins du marché, l’AETL s’est fixé trois objectifs :**

1. **Fédérer les différents acteurs, entreprises du Transport/Logistique, industriels et organisme de formation, autour d’un projet commun : construire ensemble le profil des métiers de demain, à l’occasion de colloques, tables rondes et débats. Créer également une synergie avec un système d’information partagé (base de données des adhérents, fiches métier, bourse d’emplois, stages, alternances…).**
2. **Faire évoluer les parcours de formation pour qu’ils soient en adéquation avec les évolutions techniques (sécurité, qualité), technologiques (transition numérique, robotisation…), environnementales (développement durable) et sociétales (qualité de vie au travail).**
3. **Faire la promotion de la filière en communiquant (lettres d’information, salons professionnels, forums des métiers, ateliers de job dating) et en menant des actions auprès des jeunes étudiants (interventions dans les lycées, ateliers pratiques, visites d’entreprises du Transport/Logistique…) pour leur faire découvrir ces métiers de l’ombre et les inciter à poursuivre des études dans ce domaine qui est un secteur majeur de l’économie française.**



**Serge LARZABAL et l’ensemble des vice-présidents du Comité National des Pêches, est parti rejoindre son Président National au Congrès des Régions de France à St Malo afin d’obtenir le soutien des régions qui possèdent une façade maritime, dans le bras de fer qui les oppose au gouvernement suite à l’annonce du Secrétaire d'État à la Mer,**

**Hervé Berville, de mettre un terme aux aides gazole.**

**C’est pour cette raison que David MILLY, directeur de l’OP pêcheurs d’Aquitaine a remplacé au pied levé Serge LARZABAL et nous l’en remercions**

**L’Organisation de Producteurs (OP) Pêcheurs d’Aquitaine organise l’activité sur le plan économique en conformité avec l’Organisation Commune des Marchés (OCM) et à la Politique Commune des Pêches (PCP).**

**Elle a principalement deux grands types de missions :**

* **La gestion de droits de pêche,**
* **L’organisation du marché.**

**Une soixantaine de personnes se sont retrouvés autour de David MILLY directeur de l’OP pêcheurs d’Aquitaine, chargé de mission du CIDPEM 6440, pour un diner débat sur le thème :**

**« L’état des lieux de la filière pêche locale »**

**Le premier levier d’une filière digne de ce nom est la gestion de la ressource.**

**Elle se concrétise par :**

* **L’application des réglementations internationales, européennes et nationales : TAC et quotas, Autorisations Européennes et Nationales de Pêche, Licences, périodes autorisées de pêche, arrêts biologiques, mesures techniques des engins, tailles minimales de commercialisation,**

* **La mise en oeuvre de mesures locales plus restrictives à l’initiative des professionnels : contingentement de licences, cantonnement de pêche (filet calé dans le Gouf de Capbreton, commune de Guéthary), interdiction de la pratique du chalut au sud du Gouf de Capbreton (de fond dans la bande des 6-12 milles ; pélagique dans la bande des 12 milles), mesure de gestion visant à réduire les captures accidentelles de saumon en zone côtière depuis 2016,**

* **Le suivi de la ressource et partenariats scientifiques pêcheurs : obligations de déclaration de capture, de pesée des produits de la mer et de marquage des captures (Thon rouge, salmonidés), suivis halieutiques (navires de moins de 10 m, système d’information halieutique d’IFREMER, algues rouges), suivi des débarquements en criée de Saint Jean de Luz-Ciboure, échantillonnages des captures (migrateurs sur l’Adour, espèces sous quota en criée), estimation de stock (oursins), programmes de marquages d’individus (Programme BARGIP et Langouste reconquête), études environnementales (Liga sur la côte basque),**

* **La diversification d’activités et de revenus : pescatourisme, ramassage des algues rouges dérivantes, ramassage des déchets flottants, valorisation des co-produits de la pêche.**

**Une filière de qualité passe par la valorisation et la promotion des produits de la pêche locale.**

**Pour cela, le CIDPMEM 64-40 incite ses adhérents à privilégier la qualité à la quantité. Cela se traduit par la mise en place de démarches qualité comme :**

* **Edition et diffusion de guides de bonnes pratiques,**
* **Optimisation des processus qualité en criée de Saint Jean de luz-Ciboure,**
* **Labellisation des produits de la pêche à la ligne,**
* **Développement des circuits courts de commercialisation,**
* **Promotion des produits locaux dans des revues gastronomiques, des salons et des foires,**
* **Promotion des produits locaux par l’édition de supports de communication,**
* **Partenariat avec l’Ecole Hôtelière de Biarritz pour l’expérimentation de la transformation de produits de la pêche locale peu connus du grand public.**

**Une filière responsable repose sur des écosystèmes côtiers et des ressources marines en bonne santé. Par leur présence quotidienne sur l’eau, les marins pêcheurs sont de véritables sentinelles de la mer et mènent des actions qui visent à :**

* **Assurer une veille écologique : alerte sur les dysfonctionnements des écosystèmes, amélioration des connaissances sur les espèces marines,**
* **Lutter contre les macro-déchets : retour des déchets de bord et remontés des fonds marins à terre, ramassage des déchets flottants,**
* **Piloter et animer des programmes visant à conforter une pêche durable : pilotage du programme de Développement Local mené par les Acteurs Locaux (DLAL) du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP), animation de la partie marine marine de la zone Natura « Mer et Littoral » de la côte basque,**
* **Réduire leur consommation énergétique : expérimentation de biocarburants, optimisation des moteurs thermiques par l’hydrogène,**
* **Innover et réduire leur impact environnemental : expérimentation de valorisation des nappes de filets usagés, expérimentation de valorisation des co-produits de la pêche, création d’engins de pêche connectés, expérimentation de valorisation des viscères de poisson en compost pour l’agriculture biologique.**

****

**Une soixantaine de personnes se sont retrouvés autour de Hugues PERNET, ancien ambassadeur de France à Kiev, pour un diner débat sur le thème :**

**« Aux origines de la guerre en Ukraine »**

Depuis l’indépendance de l’Ukraine, proclamée en août 1991, la Russie a toujours laissé une épée de Damoclès suspendue au-dessus de son voisin.

Elle ne s’est jamais satisfaite de voir la Crimée, le Donbass, la ville de Kharkov et des millions de « Russes » – en tout cas des russophones – dépendre d’une autre souveraineté que la sienne.

L’invasion déclenchée par Vladimir Poutine le 24 février 2022 n’était certes pas écrite d’avance, mais elle s’inscrit dans le contexte de ce divorce qui a traumatisé Moscou, il y a plus de trente ans. Ce constat ressort clairement des propos d’Hugues Pernet, un des rares observateurs occidentaux qui a assisté à la métamorphose de l’Ukraine lors de la chute de l’URSS.

Son propos montre comment les dirigeants du Parti communiste ukrainien, hostiles aux réformes menées à la tête de l’Union soviétique par Mikhaïl Gorbatchev, se sont alliés aux nationalistes locaux pour affirmer la souveraineté de la République. Quelques mois plus tard, dans cette folle année de fin de règne à Moscou, ils sont allés jusqu’à la proclamation de l’indépendance, cette fois pour ne pas dépendre de l’emprise du nouveau président russe, Boris Eltsine.

Dans le même temps, ils ont torpillé le projet de nouvelle fédération, envisagé par Gorbatchev, puis celui de confédération, poussé par Eltsine.

Soutenus par les États-Unis, qui voyaient là l’occasion inespérée de se débarrasser de la superpuissance rivale, les Ukrainiens ont alors fait plus que prendre leur destinée en main. Ils ont aussi fracassé l’histoire impériale et le récit national russes. Moscou a vécu leur départ comme une sécession. Les répliques de ce traumatisme les ébranlent aujourd’hui.



Une soixantaine de personnes se sont retrouvés autour de Frédéric MINGAM, ingénieur réseaux, pour un diner débat sur le thème :

« Défis et Enjeux de la cybersécurité »

La cybersécurité est un enjeu critique pour les entreprises, les gouvernements et les particuliers à travers le monde, et les experts du domaine prédisent que les défis en matière de sécurité numérique continueront de croître dans les années à venir.

Si les technologies progressent, il en va de même pour les compétences des cyberpirates qui cherchent constamment à exploiter les vulnérabilités des systèmes. Pour les organisations, garder une longueur d’avance en matière de cybersécurité, est un défi de tous les jours.

Les spécialistes ont identifié sept tendances à surveiller d’ici 2030.

1.  Des progrès, mais pas partout

Malgré les investissements publics et privés dans les technologies de sécurité et la lutte contre la cybercriminalité qui sont en cours dans de nombreux pays, les progrès en la matière seront probablement inégalement répartis entre les communautés et les zones géographiques.

Pour dépasser le seuil de « pauvreté cybernétique », les experts suggèrent d’enseigner la cybersécurité dès l’école primaire et de réglementer plus efficacement les cryptomonnaies. Ils prédisent également que les mots de passe pourraient devenir obsolètes d’ici 2030 (enfin !). Plutôt que d’essayer de défendre des forteresses, il faudra renforcer sa résilience et sa capacité de récupération des données.

2.  Une crise de confiance qui s’accentue

L’érosion de la confiance en ligne est sur le point de s’aggraver et de continuer à saper les relations et les institutions hors ligne. Les progrès de l’intelligence artificielle (IA) et de l’apprentissage automatique rendent difficile la distinction entre les humains et les machines en ligne, ce qui pourrait inciter de nombreuses personnes à reporter leurs activités hors ligne voire à revenir à l’utilisation d’appareils analogiques.

La cybersécurité consistera moins à assurer la confidentialité, qu’à protéger l’intégrité et la provenance des informations.

Alors que les sociétés ont besoin de s’unir pour faire face à des enjeux planétaires comme les changements climatiques, la méfiance qui s’installe pourrait entraîner un recul de la coopération nationale et internationale.

3.  Un mélange d’optimisme et d’inquiétude

Il y a à la fois de l’optimisme et de l’inquiétude quant au rythme rapide des progrès scientifiques et de l’adoption commerciale des technologies d’IA et de l’apprentissage automatique. L’IA est source d’innovation dans de nombreux domaines, notamment la médecine et les transports, mais elle facilite aussi les cybercrimes. Quant aux modèles d’apprentissage automatique, ils pourraient être utilisés pour des objectifs illicites ou sournois.

Les gouvernements et les organisations manquent encore de connaissances spécialisées pour mettre en place des systèmes de surveillance et de contrôles adéquats.

4.  Les dangers de la souveraineté numérique

La tendance à la fragmentation de l’internet, qui veut que chaque pays développe son propre réseau, devrait se poursuivre, selon les experts. La « souveraineté numérique » a toutefois des avantages (limités) et des inconvénients majeurs. Si elle peut permettre aux communautés locales de mieux définir leur sécurité numérique, elle peut également provoquer un Far West de désinformation, de surveillance et de cyberattaques plus puissantes émanant d’États voyous qui seraient isolés de l’internet mondial.

5.  L’efficacité de la réglementation n’est pas encore prouvée

La réglementation en matière de protection de la vie privée, telle que le Règlement général sur la protection des données (RGPD) adopté par le Parlement européen, pourrait atteindre ses objectifs politiques d’ici 2030.

Cependant, l’efficacité des méthodes de gestion des données personnelles reste incertaine. Selon les experts, nous pourrions vivre dans un monde où les notions contemporaines de protection de la vie privée auront été abandonnées.

6.  Incertitude du métavers

Les avis sont partagés quant à savoir si le métavers sera pleinement réalisé d’ici 2030. Certains estiment que les nouveaux problèmes de protection de la vie privée et de sécurité que poseraient un métavers nécessitent une accélération de l’innovation politique. D’autres prévoient un futur dystopique où les gens fuiraient le monde réel pour un monde virtuel, devenant des consommateurs passifs. L’éducation à la pensée critique est considérée comme essentielle pour éviter cette dystopie.

7.  Souveraineté et évolution de la dynamique du pouvoir

Les frontières entre les gouvernements et les entreprises privées risquent de s’effacer davantage, ce qui pourrait permettre aux grandes entreprises technologiques de prendre une place plus importante dans les décisions politiques, y compris au Conseil de sécurité des Nations unies. Une crainte exprimée par des participants à des ateliers organisés par les chercheurs.

Aux États-Unis, la tendance à la souveraineté numérique, les divergences réglementaires internationales et l’absence d’un cadre pratique pour déterminer les compromis à faire en matière de conformité sont des sources de préoccupation. Le secteur public est considéré comme un acheteur et un investisseur clé dans la mise en place de garde-fous pour la cybersécurité.

Ces tendances soulignent la nécessité pour les décideurs de rester vigilants et de s’adapter constamment aux évolutions du paysage numérique. Les progrès technologiques et les vulnérabilités de la sécurité numérique sont en constante évolution, et il est crucial de prendre les mesures nécessaires pour renforcer la résilience et la capacité de récupération face aux cybermenaces.



**Une cinquantaine de personnes se sont retrouvés autour de Peio ETXELEKU, chef d’entreprise, pour un petit déjeuner débat sur le thème :**

**« L’économie de marché est-elle compatible avec l’écologie »**

**L'engagement des entreprises en faveur du développement durable peut se traduire, au quotidien, par plusieurs types d'initiatives :**

* **mise en œuvre d'une politique de réduction des émissions polluantes, et notamment des gaz à effet de serre ;**
* **Intégration des considérations environnementales dans le processus de prise de décision à tous les niveaux de direction, ce qui implique, notamment, une formation adaptée du personnel ;**
* **Adhésion à des codes de conduite volontaire en matière d'investissement et de production**
* **Intensification de la recherche sur les techniques de production plus sobres et moins polluantes.**

**Ces éléments ne sont que des exemples de la forme que peut prendre le respect du développement durable dans une entreprise.**

**Les obstacles à la mise en œuvre d'une démarche de développement durable dans une entreprise peuvent être totalement indépendants de la volonté propre de ses dirigeants. Ils peuvent ainsi apparaître sous la forme de lacunes en matière d'information, ou encore d'une indisponibilité des capacités scientifiques, technologiques, professionnelles ou institutionnelles requises pour appuyer le processus. En outre la mise en œuvre des démarches de développement durable se heurte souvent à des conflits résultant du différentiel entre le coût financier à court terme de la protection de l'environnement ou du relèvement des standards sociaux et ses avantages économiques à long terme. Les petites et moyennes entreprises (PME) sont les plus démunies face à ce problème en raison d'une difficulté d'accès aux informations adéquates et d'un manque de capitaux nécessaires à l'utilisation de procédés de fabrication moins polluants. Or les dirigeants des petites et moyennes entreprises jouent un rôle très important dans le développement économique et social d'un pays.**

**Le développement durable est un mode de développement qui concerne tous les acteurs économiques et sociaux présents sur la scène internationale. Parmi tous ces acteurs, les entreprises occupent une place prépondérante, car la dégradation de l'écosystème est pour une large part imputable à des modes de production trop polluants. La sauvegarde des ressources de la planète pour les générations futures, objectif principal du développement durable, doit donc passer par un changement des techniques de production et des modes de management au sein de l'entreprise, aiguillonnée par les autres parties prenantes (actionnaires, investisseurs et société civile). Si le sujet est devenu omniprésent dans le débat public, son application concrète n'en est qu'à ses débuts et de nombreux efforts sont encore à fournir, de la part des entreprises comme des consommateurs. Beaucoup d'observateurs regrettent l'effet de mode médiatique et marketing dont profite le développement durable, qui est devenu un argument de vente pour certaines entreprises. Toutefois, une fois cet engouement passé, il est probable que les principaux enjeux sous-jacents à ces débats, et qui sont ceux de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises, conserveront encore longtemps leur pertinence.**